

Le conseil municipal convoqué le 18, s'est réuni en mairie le 24 février 2022 à 20 h 30, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Johann Trumeau.

Sont présents : Olivier Mathet, Anthony Aliagas, Julien Raimbault, Stéphanie Baudat, Christophe Fontaine, Franck Navet, Christophe Laloeuf, Hervé Mijoin.

Absents excusés : Charles Bablin, Audrey Martinat.

Secrétaire de séance : Franck Navet

I - Procès-verbal de la dernière séance :

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

II – Informations diverses :

Le Maire expose plusieurs informations :

- Le Maire explique le problème du ramassage des déchets ménagers à Neuville et les Boutroux.
- Le maire informe les élus qu'une refonte de la liste électorale va avoir lieu cette année et qu'il convient de se renseigner sur les électeurs à radier parce qu'ils n'habitent plus la commune ou parce qu'ils n'y ont plus d'attache, etc.... Des courriers ont été envoyés en ce sens, notamment pour les jeunes domiciliés chez leurs parents. Ce courrier, très administratif, qui a été mal interprété par certains citoyens est un acte obligatoire national permettant d'épurer la liste et peut aussi rappeler aux électeurs de s'inscrire dans leur commune dès lors qu'ils changent d'adresse.
- Le Maire rend compte des deux dernières réunions pour la sécurité et l'embellissement du bas du bourg et annonce qu'une autre est programmée le 4 mars.
- A propos de la réfection du château d'eau, des demandes d'emprunt ont été faites auprès de deux organismes bancaires. Il reste maintenant à attendre leurs simulations financières.
- Concernant le projet de lotissement, le rapport définitif doit être envoyé par la Préfecture de région.
- Le Maire explique les difficultés rencontrées sur un candélabre en panne rue de la poste depuis novembre. Après maints signalements par internet et par téléphone, il s'avère que ce point lumineux est à remplacer. Un devis a été validé mais doit être signé par la CCPI. Il espère que ce problème soit résolu rapidement.
- A ce jour, les arrêts des employés sont jusqu'au 04 avril pour Michelino et jusqu'au 4 mars pour Myriam et Emmanuel.

acte n°01-2022 III- Participation aux fournitures scolaire – collège Voltaire St-Florent-sur-Cher :

La Commune participe chaque année à l'achat des fournitures scolaires des élèves de Saint-Ambroix inscrits au collège de Saint-Florent/Cher.

La trésorière du Foyer Socio-Educatif annonce que 6 enfants sont inscrits et que le prix du lot de fournitures reste à 30,00 €uros.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire son aide pour l'année scolaire 2022/2023 et de verser une subvention de 180,00 €uros à l'association des élèves du collège Voltaire.

acte n°02-2022 IV- Renouvellement du contrat informatique SEGILOG :

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services informatiques signé avec la société SEGILOG arrive à échéance. Le maire propose de renouveler ce contrat pour trois ans à compter du 15/02/2019.

Le coût annuel de la cession du droit d'utilisation des logiciels sera de 2160,00 €uros H.T. Le coût annuel de la maintenance et de la formation sera de 240,00 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce renouvellement et autorise le maire à signer le nouveau contrat.

V- Protection sociale complémentaire :

Les employeurs publics devront s'aligner sur le privé dès 2025 en matière de prévoyance et dès 2026 en matière de santé, et obligatoirement participer financièrement aux contrats souscrits par leurs agents, respectivement à hauteur de 20 % pour l'une et à hauteur de 50 % pour l'autre.

Trois types d'option s'ouvrent à la commune :

- Soit la labellisation (c'est-à-dire que l'agent choisit son assurance prévoyance et santé dans des schémas labellisés),
- Soit la commune négocie elle-même avec des groupes d'assurance,
- Soit la commune conventionne avec le centre de gestion qui s'occupera de toute la partie administrative.

acte n°03-2022 **VI- Modification des statuts du Syndicat Mixte de Travaux pour l'Amélioration de la qualité des Eaux de distribution publique pour la Région Champagne Berrichonne – rive gauche du Cher (S.M.A.E.R.C) :**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat Mixte de Travaux pour l'Amélioration de la qualité des Eaux de distribution publique pour la Région Champagne Berrichonne (S.M.A.E.R.C) du 2 février 2022, relative à la mise en conformité de l'article 1^{er} des statuts par l'adhésion directe des communes de Poisieux (18) et Migny (36) et de la communauté de communes Fercher pour la commune de Saugy suite à la dissolution du SIAEP de la Région de Chârost en date du 1^{er} mars 2020.

Par délibération susmentionnée, le Comité syndical a approuvé la modification de l'article 1er des statuts, relatif à sa constitution, comme suit :

ARTICLE 1er

Il est créé, en application des articles L.5711-1 à L.5711-4 du code général des collectivités territoriales, un syndicat mixte groupant

- les communes de CHAROST, SAINT-AMBROIX, POISIEUX et MIGNY (36)
- le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de PREUILLY/SAINTE-THORETTE
- la communauté de communes Fercher pour les communes de Plou, Civray et Saugy
- la communauté d'agglomération de Bourges Plus pour la commune de Mehun-sur-Yèvre

qui prend la dénomination de « Syndicat mixte de travaux pour l'amélioration de la qualité des eaux de distribution publique pour la région Champagne Berrichonne – rive gauche du Cher » S.M.A.E.R.C

L'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales précise que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L. 5211-17 à L. 5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement.

Il est proposé aux organes délibérants des membres du SMAERC de se prononcer sur la modification de l'article 1^{er} des statuts tels qu'ils sont rédigés en annexe à la délibération n° 02-2022 du comité syndical du SMAERC du 2 février 2022.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la modification des statuts.

acte n°04-2022 **VII- Conseil en Energie Partagé entre la Collectivité et le Syndicat Départemental d'Energie du Cher :**

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂)

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SDE 18 propose à ses collectivités adhérentes de mettre en place un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « technicien énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maîtrise de la Demande d'Énergie » du SDE 18, la commune de Saint-Ambroix souhaite confier au Syndicat la mise en place du CEP. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer en ce sens.

Conformément à la délibération n° 2021-128 du 7 décembre 2021 du comité syndical, le coût de cette adhésion est de 0,60 € par habitant par an, le recensement de la population étant fixé au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Conformément au règlement technique et financier de la compétence énergie, approuvé par délibération n° 2021-128 du 7 décembre 2021 du comité syndical, la collectivité s'engage pour 4 années dans la démarche.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de confier au SDE 18 la mise en place du Conseil en Energie Partagé, pour une durée de 4 ans.
- d'autoriser le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

VIII- Organisation du bureau des élections :

Les tableaux de tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles 2022 sont dressés selon la disponibilité de chacun.

IX- Questions Diverses :

- Olivier Mathet rend compte du rendez-vous qu'il a eu avec Charles Bablin et SOLA TERRA sur le projet éolien de Primelles,
- Olivier Mathet fait un petit rappel aux élus concernant la réservation de la salle des fêtes qui n'est effective qu'après réception du chèque de caution.
- Anthony Aliagas reparle du city-stade et annonce, à propos du versement de la subvention départementale qu'une pré-commission aura lieu début mars puis une commission début avril.
- Hervé Mijoin souligne que l'état des routes se dégrade un peu partout sur le domaine communal,
- Christophe Laloef s'inquiète du PLUI et du classement des parcelles pour les communes de la CCPI.
- Christophe Laloef rappelle le mauvais état des chemins.
- Franck Navet signale des nids de poules sur le chemin d'accès aux déchets verts,
- Franck Navet se renseigne des arrêts maladie et accidents de travail des employés communaux,
- Franck Navet demande où en est la mise en place de la jachère fleurie sur l'ancien stade. Les graines sont commandées et seront semées prochainement.
- Christophe Fontaine pense qu'il va falloir entretenir la parcelle des arbres plantés par les écoliers.
- Christophe signale de nombreuses incivilités (dépôts sauvages) sur le domaine de la commune.
- Stéphanie Baudat reparle de la sécurité dans le bourg.

La séance est levée à 22h50.